



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 2019-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 554-00.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Martha Lévesque à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement no 2019-59 modifiant le règlement de zonage numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements.

Un projet du règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ à Newport
Ce 12e jour du mois de juin 2019.

Lise Houle

Lise Houle,
Directrice générale et secrétaire-trésorière